Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROLLOT

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 12 MARS 2020, il est procédé **du jeudi 16 avril au lundi 18 mai 2020 inclus**, soit pendant trente-trois jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL Parc éolien de l'Equinville en vue d'exploiter un parc éolien comprenant trois aérogénérateurs (Type : Non défini – Hauteur maximale : 165 m – Puissance nominale : 3 MW) et un poste de livraison sur le territoire de la commune de ROLLOT.

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale sur ce projet, peut être consulté par le public :

- sur support papier, en mairie de ROLLOT, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans la mairie précitée à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de ROLLOT (80500), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;
- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'État dans la Somme

(http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

Monsieur Bernard GUILBERT, ingénieur chimiste ESCOM à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il se tient à la disposition du public **en mairie de ROLLOT :**

- **le jeudi 16 avril 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le samedi 18 avril 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le mercredi 29 avril 2020 de 15 heures à 18 heures ;**
- **le mardi 5 mai 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le mardi 12 mai 2020 de 9 heures à 12 heures ;**
- **le lundi 18 mai 2020 de 14 heures à 17 heures.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairie de ROLLOT ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'État dans la Somme (http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme (service de coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SARL Parc éolien de l'Equinville, représentée par son gérant, et dont le siège social est sis 74 rue Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 BEZIERS CEDEX.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : ROLLOT, ASSAINVILLERS, AYENCOURT, FAVEROLLES, FESCAMPS, LABOISSIÈRE-EN-SANTERRE, MONTDIDIER, PIENNES-ONVILLERS, REMAUGIES, RUBESCOURT, BELLOY (60), BOULOGNE-LA-GRASSE (60), COIVREL (60), CONCHY-LES-POTS (60), COURCELLES-EPAYELLES (60), CUVILLY (60), DOMFRONT (60), DOMPIERRE (60), LE FRESTOY-VAUX (60), GODENVILLERS (60), HAINVILLERS (60), LATAULE (60), MÉNÉVILLERS (60), MÉRY-LA-BATAILLE (60), MONTGÉRAIN (60), MORTEMER (60), NEUFVY-SUR-ARONDE (60), ORVILLERS-SOREL (60), LE PLOYRON (60), ROYAUCOURT (60) et TRICOT (60).

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par la préfète de la Somme.

Amiens, le 12 MARS 2020

Pour la préfète et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau

Brigitte LEGRAND